



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE



23085240

19 JUIN 2023

DU JURY DE L'ENTREPRISE

Greffé

N° d'entreprise : **0643 848 782**

Nom

(en entier) : **ESCALPADE CENTRE DE JOUR**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF**

Adresse complète du siège : **Rue de la Ferme des Bruyères, 2 à 1348 Louvain-La-Neuve**

Objet de l'acte : Réélection d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 mai 2022 :

VIII. Élection

1. Eu égard aux articles 21 et 22 des statuts de l'asbl Centre de jour ESCALPADE, les mandats de l'ensemble des membres du conseil d'administration doivent être renouvelés.

2. Il revient donc aux membres effectifs de l'assemblée générale d'élire au minimum 3 administrateurs pour un nouveau mandat de 3 ans.

Sont candidats à leur réélection, les 4 administrateurs sortants suivants :

- Philippe Crépin,
- Valéria Verhaeghe de Naeyer - Regout,
- Philippe Bechet,
- Dominique Cambron.

3. Les participants présents approuvent à l'unanimité la candidature des 4 administrateurs, lesquels sont ainsi élus à l'unanimité pour un mandat de 3 ans.

Philippe Crépin
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).